

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 16 OCTOBRE 2025 À 18H00

Personnes présentes

- M. Eloy, Maire de la commune ; Mme Borderon, représentante Mairie.
- Mme Deschamps, Mme Massot, Mme Aspe, Mme Grandon, Mme Massoptier, , parents d'élèves élus.
- Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Tougeron, Mme Moquet, Mme Radigue, Mme Le Baill, les enseignantes.
- Mme Jouillat, la directrice.
- M.Alyatim , responsable Agora

Absents excusés

- M. Durand, IEN de la circonscription de Langeais (excusé)
- Mmes/M. les membres du RASED (excusés)
- Mme Bouffaré, enseignante

1. Conseil d'école

Présentation

La directrice invite chaque membre du CE à se présenter afin de faire connaissance.

Elle présente les membres excusés.

La directrice propose comme c'est l'usage au premier conseil d'école, de décider comment sera réalisé un éventuel vote au cours de l'année : à main levée ou à bulletin secret.

Les membres du Conseil d'école décident à la majorité que les votes se dérouleront à main levée pour cette année.

Élection

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 10 octobre, uniquement par correspondance.

Une seule liste était proposée.

L'équipe enseignante a préparé le matériel de vote. Un parent était présent pour le dépouillement.

Résultats : 234 inscrits, 141 votants, ce qui correspond à un taux de participation de 60,26 %.

Il y a eu 138 suffrages exprimés et 3 bulletins blancs ou nuls.

La liste unique a donc été élue.

Les parents élus en tant que titulaires sont : Mmes Chalon, Aspe, Deschamps, Massoptier, Grandon, Loiseau et Massot

Les parents élus en tant que suppléants sont : Mmes Moreau, Tortay et M. Laigneau.

Une adresse mail a été communiquée à toutes les familles via les cahiers de liaison des élèves.

Elle est également affichée sur le panneau de l'école.

2. Effectifs, bilan de la rentrée et de la 1^{ère} période, organisation scolaire

Les effectifs sont actuellement de 170 élèves, répartis sur 7 classes.

La répartition est la suivante :

PS-MS : 25 (12+13)

MS-GS : 25 (10+15)

CP : 22

CE1 : 20

CE2 : 26

CM1 : 20

CM2 : 20

Concernant les effectifs pour la rentrée prochaine, 16 enfants sont prévus pour le moment en Petite Section et 20 élèves devraient quitter l'école pour le collège.

La moyenne serait de 24 élèves et l'effectif resterait quasiment identique.

La rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Pour rappel, le plan Vigipirate est toujours à son niveau le plus élevé en Alerte Attentat.

De ce fait, un seul parent en maternelle, est autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école afin de déposer ou récupérer son enfant.

En élémentaire, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école.

Il reste interdit de stationner dans la cour de l'école ou devant le portail le soir.

Pour une raison de sécurité, les retards ne sont pas acceptés car ils obligent la Directrice à venir elle-même ouvrir le portail même lorsqu'elle n'est pas déchargée, afin de vérifier les identités des personnes présentes. (sonnerie portail défaillante).

Depuis cette année, l'école est en manque de personnel AESH pour accompagner les élèves en situation de handicap. Les enseignantes gèrent au mieux les différentes situations. Pour le moment l'Éducation Nationale n'est pas parvenue à recruter. L'école devrait bénéficier de quatre AESH, elles sont actuellement deux.

Une d'elle part en retraite au 1^{er} décembre, aucun remplacement n'est prévu.

Cantine :

Il y a deux services de cantine. Les maternelles ainsi que les CP, CE1 et CM2 déjeunent au premier service, dès midi.

Les élèves de CE2, CM1 déjeunent vers 12h40.

Pour rappel, les collations sont interdites à l'école afin de lutter contre l'obésité et éviter les différences entre les familles.

Agora accepte que les enfants arrivant avant 7h30 à la garderie puisse prendre un en-cas afin de pouvoir attendre la pause méridienne.

De nombreux soucis ont lieu lors de la pause méridienne, notamment lors du premier service de cantine : beaucoup de bruit, élèves non disciplinés. Une réflexion est engagée pour étudier une nouvelle organisation. Les élèves changent régulièrement de place.

Certains élèves sont très irrespectueux sur le temps de détente de la pause méridienne (personnel frappé, incivilités, grossièretés). Les familles seront convoquées par M.Le Maire, une exclusion temporaire de ces élèves, à la cantine, sera mise en place si aucune amélioration n'est constatée.

APC :

Les temps d'APC se déroulent sur deux jours de la semaine, généralement les mardis et les jeudis.

Ils ont lieu sur la pause méridienne soit de 12h à 12h30 pour les enfants déjeunant au second service, soit de 13h à 13h30 pour les élèves déjeunant dès 12h.

Une proposition de stage de réussite a été faite aux familles, ce stage se déroulera lors de la première semaine des vacances scolaires d'automne (8 élèves minimum), la seconde lors des vacances de février. Une aide aux devoirs est également possible les lundis et mardis . Elle est proposée par Mme Radigue de 16h45 à 17h15.

Intervenant musique.

Mme Chourot, prend en charge les élèves les jeudis après- midis.

Tous les élèves bénéficieront de ces séances au cours de l'année selon un emploi du temps établi.

Pour la première période : CE2 et PS-MS. 10 séances par classe.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés)

Il permet de venir en aide auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement.

Il est constitué d'une psychologue de l'Éducation Nationale ainsi que de deux enseignants spécialisés. Ils interviennent sur l'école, sur le temps scolaire après une demande de l'enseignante et un accord préalable des parents.

Le fait de faire une demande ne signifie pas qu'il y aura systématiquement une prise en charge de l'élève.

Évaluations nationales :

Cette année, tous les élèves du CP au CM2 ont passés des tests de positionnement la semaine du 8 septembre.

Les résultats ont été communiqués à titre individuel aux familles.

Les enseignantes ont rencontré tous les parents d'élève afin de faire un point en ce début d'année.

Un certain nombre de remédiations est proposée aux élèves après étude en Conseil des Maîtres.

Visites médicales.

Pas de date actuellement pour les visites des élèves de Moyenne Section.

Les CP seront vus par l'infirmière scolaire au cours de l'année.

les élèves de CM2 ont été vus le mardi 7 et jeudi 9 octobre. Ils seront revus en fin d'année afin d'aborder les sujets de transformation du corps, de puberté...

3. Règlement intérieur : discussion et vote

L'ancien règlement intérieur a été remis aux participants en amont afin de rediscuter certains points et de le valider pour l'année 2025-2026

Après un vote à main levée, le règlement intérieur est validé à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'École.

Il sera communiqué rapidement aux familles pour signature, par mail.

La charte de la laïcité accompagnera comme chaque année ce règlement.

4. Sécurité sur le groupe scolaire : exercice incendie et PPMS

Le premier exercice incendie a eu lieu le vendredi 12 septembre.

L'alerte a été déclenchée en collaboration avec la mairie. Tout s'est bien déroulé, les élèves sont restés calmes et se sont rassemblés rapidement au point prévu.

Les deux sorties d'urgence ont été testées.

Il faudra penser à raccrocher le panneau «point rassemblement» dans la cour du haut.

Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

Le compte rendu est transmis aux services concernés. Un deuxième exercice inopiné sera réalisé plus tard dans l'année.

PPMS– Attentat Intrusion

Cet exercice aura lieu le vendredi 17 octobre.

Le scénario retenu est de se cacher sans bruit et rapidement.

Un bilan sera fait lors du prochain conseil d'école

PPMS – Risque Majeur

Il aura lieu avant les vacances de février.

Phare (Plan de Prévention du Harcèlement à l'École)

Une équipe ressource de la circonscription de Langeais est disponible en cas de nécessité.

Mme Jouillat a également été formée l'année dernière afin de procéder à la gestion de ces situations.

L'équipe enseignante sera également formée dans les deux années à venir.

Le 6 novembre, l'ensemble de l'équipe enseignante se mobilisera pour la journée Non au Harcèlement.

Pour l'occasion, tous les élèves de l'école devront porter un vêtement bleu.

Merci d'avance à tous pour votre participation.

Lors de cette journée, les élèves seront informés sur la notion de harcèlement et pourront participer à différents ateliers en fonction du cycle d'apprentissage.

Les élèves du CE2 au CM2 auront également à remplir un questionnaire sur ce sujet de façon anonyme.

5. Travaux et investissements effectués, en cours, à prévoir

Travaux d'école :

Une réflexion est en cours pour l'aménagement des 2 cours.(Végétalisation, bac à sable, tables de jeux...).

Pour rappel, les élèves sont autorisés à apporter un « petit » jeu pour les temps de récréation et lors de la pause méridienne. Toutefois l'Ecole n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations des objets apportés.

Les enseignantes ont mis à dispositions 4 caisses de jeux pour les récréations. Les activités proposées sont changées à chaque période de vacances. Il est rappelé que les enfants doivent être respectueux du matériel proposé sinon les familles pourront être mises à contribution.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble du personnel communal qui répond toujours présent et rapidement à leurs demandes, tout au long de l'année.

6. Projet de classe (spectacle de Noël, piscine, intervenant, divers)

Coopérative scolaire :

Pour cette nouvelle année scolaire, la coopérative scolaire a bénéficié d'une subvention de 800€ de la part de la mairie.

Les dons des parents pour cette rentrée s'élèvent à 1730 €.

Le coût de l'adhésion à l'OCCE est de 374 € pour cette année.

Tableau récapitulatif de l'année 2024-2025

Recettes :

Subventions mairie	800 €
Participation APE	4000 €
Dons des parents pour l'année 2024	1750 €
Vente d'objets de fin d'année	527 €
Vente des photos de classe	672 €
	Total : +7749€

Dépenses :

Projets de classe, achats de livres et de cadeaux de Noël	972,94 €
Goûters offerts aux élèves (Noël et fin d'année)	132 €
Vélos de maternelle	493,12 €
Adhésion OCCE 2024-2025	393,38 €
Frais bancaires divers	15€
Participation Cross du collège	79,50 €
Achats jeux de récréations	44,47 €
Visites de fin d'année	2428 €
Transports scolaires	2928,50 €
Cinéma	780 €
Piscine CP	955,50 €
	Total : - 9222,41

Le compte bancaire de la coopérative scolaire avait un excédent de 1500 € l'année dernière , ce qui a permis de régler l'ensemble des activités pour l'année 2024-2025.

Les projets pour 2025-2026 se feront en fonction de l'argent récolté cette année.

Un spectacle de Noël sur le thème ombre et lumières aura lieu le lundi 15 décembre dans la salle des fêtes. Il est offert par l'APE.

La photographie de classe a eu lieu le vendredi 3 octobre.

Pour rappel la date limite des commandes est fixée au 24 novembre. Les bons de commande ont été distribués cette semaine.

La livraison est prévue avant Noël.

La totalité des bénéfices est reversée à la coopérative scolaire.

Piscine

Les élèves de CP iront à la piscine de Luynes, les mardis et vendredis à partir du 12 mai et jusqu'au 20 juin.

Nous rappelons que sans parent accompagnateur, il n'y aura pas de séance de piscine.

Les parents aident dans les vestiaires mais ne sont pas autorisés à être aux abords du bassin.

La Mairie paie les entrées piscine (environ 1000€). La coopérative scolaire a financé le bus (environ 400€ par semaine).

Toutefois au vu de la somme importante, la Mairie prendrait le relais pour le financement du transport en cas besoin. Cela nous permettrait d'utiliser cet argent pour un autre projet où la majorité des élèves pourraient participer. Nous remercions la Mairie et les parents de l'école qui nous permettent de conserver cette activité.

Cross du collège :

C'était la troisième participation des élèves de CM2 au cross organisé par le collège de Langeais, le 17/10.

Tout s'est bien déroulé. Les enfants étaient ravis. Des parents ont accompagnés cette sortie.

La coopérative scolaire a pris en charge les frais de transport.

Projet rugby :

Deux classes bénéficieront de séance en rugby : les cm1 et cm2. Les séances se dérouleront en janvier cette année à raison de deux séances par semaine si la météo le permet.

Cinéma

Les enseignantes aimeraient reconduire le projet cinéma et pourquoi pas une sortie à l'opéra en fonction du budget disponible.

Sorties scolaires :

Tous les élèves bénéficieront d'une sortie scolaire de fin d'année.

Les projets sont en cours de réflexion.

La grande Lessive :

L'ensemble de l'école participe à cette manifestation.

Pour l'occasion l'école est accessible à tous les parents, vendredi 17 octobre de 8h45 à 9h et de 16h30 à 17h00.

7. Questions annoncées

1. Est-il possible de donner une collation aux élèves qui déjeunent au deuxième service ?

Les élèves passent à table au plus tard à 12h45.

Aucune collation n'est autorisée sur les temps de classe (en dehors d'un PAI), afin de lutter contre l'obésité et les différences entre les enfants.

Pour rappel, les élèves arrivant à la garderie avant 7h30 sont autorisés à prendre un en-cas, fourni par les parents.

2. Est-il prévu ou possible de mettre en place une intervention sur une demi-journée pour apprendre aux élèves les gestes premiers secours ?

À l'école, les gestes et des comportements adaptés face à une situation de la vie courante sont enseignés dans le cadre du dispositif « Apprendre à porter secours » (APS) du cycle 1 au cycle 3.

il comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires et qui tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant. Cet apprentissage soutient le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité.

Les enseignantes proposent des activités de découvertes et des principes simples pour porter secours.

« Apprendre à porter secours » ne constitue pas une discipline spécifique mais s'inscrit dans les enseignements disciplinaires du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes de l'école maternelle et élémentaire.

3. Concernant la fête de l'école, est ce qu'elle va être maintenue le dimanche matin ou va elle être faite sur un autre jour / autre créneau ?

Depuis des années, la fête de l'école se déroule en partenariat avec l'APE. Jusqu'à présent elle se déroulait un dimanche matin (vote des enseignantes). Pour cette année, rien n'est encore décidé, un créneau sur un vendredi soir ou un samedi matin est envisagé.

Une réunion avec l'APE aura lieu prochainement afin de faire un point. Le manque cruel de participants bénévoles met un frein à la réalisation de cette festivité.

4. Depuis la Loi du 1^{er} juillet 2025, est il possible de mettre une signalisation « zone verte » devant l'école, pour délimiter la zone non-fumeur ?

La Mairie en appelle au bon sens des parents qui devraient fumer loin des enfants et mettre les mégots dans les cendriers. Les membres du conseil proposent de plutôt délimiter une zone « fumeur » et d'imposer des créneaux horaires où fumer devant l'école sera strictement interdit : 8h30-9h , 11h45-12h15, 13h30-14h et 16h16-17h.

7. Date à retenir

- spectacle de Noël : le 15 décembre au matin
- prochain conseil d'école : en février (date à venir)

Fin du conseil d'école 20h